

## RÈGLEMENT PASSEPORT CITOYEN

### **Article 1 : OBJECTIFS**

- Accompagner les jeunes dans l'obtention du permis
- Impliquer les jeunes sur les actions de la commune
- Mettre en avant les qualités ou passions des jeunes

### **Article 2 : LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

Les conditions pour pouvoir prétendre à l'aide :

- Avoir entre 15 et 22 ans
- Être résident à Cormontreuil
- Transmettre le dossier de candidature comprenant la fiche de renseignements complétée, un justificatif de domicile, un justificatif d'une couverture civile, la copie de la carte d'identité recto-verso, une copie du dernier avis d'imposition avant la date indiquée sur le site Internet de la commune.  
**Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.**
- Après avis de la commission d'attribution, le candidat devra effectuer ses 100 heures et ses actions dans le délai imparti de 10 mois.
- Un RIB une fois le candidat aura reçu sa confirmation de sélection

### **Article 3 : ATTRIBUTION DE LA BOURSE**

Les demandes seront étudiées lors d'une commission d'attribution.

À ce titre, les dossiers doivent être déposés avant le second vendredi du mois de janvier.

L'attribution des bourses sera définie selon les critères suivants :

- La motivation du candidat
- Les actions proposées sur les manifestations de la commune et autres projets

*Parmi l'ensemble des dossiers reçus, jusqu'à 6 candidats peuvent être sélectionnés.*

Une fois les 100h de participation - comprenant la réalisation des actions présentées ainsi que des heures dédiées aux divers projets et diverses manifestations de la commune - effectuées, la commune s'engage au versement de l'aide plafonnée à 600 €, directement à la famille sous justificatif d'inscription et d'une facture détaillée de l'auto-école.

### **Article 4 : LES OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE**

Le bénéficiaire sera suivi par le pôle Culture et Animation. Il devra s'inscrire auprès d'une auto-école de la commune et s'engage sans réserve à :

- Réaliser ses 100h de contribution avant la fin du mois de janvier de l'année suivant sa sélection ;
- S'impliquer activement pour réaliser des actions pour la commune ;
- Respecter les règles de fonctionnement des structures d'accueil ;
- Participer aux événements dont la présence est obligatoire (voir annexe) ;

Dans le cas exceptionnel où les heures ne seraient pas toutes réalisées en temps et heures, la bourse sera versée au prorata des heures effectuées.

### **Article 5 : LES OBLIGATIONS DE LA COMMUNE**

La ville de Cormontreuil s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon déroulement du projet du bénéficiaire.

Un suivi régulier sera effectué par des agents du pôle Culture et Animation.

**Signature du demandeur :**

**Signature du responsable légal :**

**Jean MARX, Maire :**

## ANNEXE

<b>Evénements principaux (liste non-exhaustive)</b>				
<b>Intitulé</b>	<b>Dates</b>	<b>Moment</b>	<b>Présence obligatoire</b>	<b>Présence (à cocher si disponible)</b>
Carnaval	06/03/2025	Fin de journée		
Chasse aux œufs	26/04/2025	Matin		
Cérémonie du 8 Mai	08/05/2025	Matin		
Brocantes	19/05/2025	Journée		
Journée de l'environnement	Juin	Soirée		
Accueil des nouveaux habitants	Juin ou septembre	Soirée		
Récompenses sportives	Juin	Soirée		
Sacres du Folklore	29/06/2025	Journée		
Cérémonie du 14 Juillet	14/07/2025	Matin		
Fête de l'ALSH	juil-25	Après-midi		
Fête de l'ALSH	Aout 2025	Après-midi		
Fête patronale	12 et 13/09	Journée + soirée		
Cérémonie du 11 Novembre	11/11/2025	Matin		
Corrida boitage et affichage	15/11/2025	Matinée		
Corrida Jour J	22/11/2025	Matinée et soirée		
Téléthon	Début décembre 2025	Journée		
Vœux du maire	janv-25	Journée		